

Direction : Direction Générale

Affaires Foncières et Juridiques

REF : FONCIER2006006

Signataire : FG/SD

OBJET : 50 rue du Landy : bâtiment B cession des lots n° 38, 62 et 69 au profit de Mme ROUSSEAU Eulalie ou tout substitué.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2241-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu la lettre de la Ville d'Aubervilliers en date du 26 avril 2006,

Vu les courriers de Madame ROUSSEAU du 19 mai 2006 et du 26 mai 2006,

Vu l'avis des services fiscaux en date du 8 mars 2006,

Considérant l'intérêt à céder les derniers lots de copropriété appartenant à la Ville d'Aubervilliers dans l'immeuble situé 50 rue du Landy,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article 1 : Décide de céder à Madame ROUSSEAU Eulalie ou tout substitué les lots n° 38, 62 et 69, bâtiment b sis 50 rue du Landy à Aubervilliers, cadastré G n° 124.

Article 2 : Fixe le prix de cession à 25.500 €uros, libre de toute occupation.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824.

Le Maire